

## FORMATION

### SENSIBILISATION DES RISQUES LIES AUX POINTS CHAUD - PERMIS FEU



#### Objectif :

Travailleurs devant réaliser un permis de feu ou en appliquer les consignes (responsables sécurité ou maintenance, opérateurs) lors de travaux par point chaud sur un poste non permanent, ou dans le cadre d'un plan de prévention.

#### Public concerné et pré-requis :

Personnel d'intervention ou de chantiers

Toute personne chargée de la mise en place du permis feu et de son suivi

#### Durée du stage :

1 heure 30

#### Nombre de participants :

5 personnes par session

#### Tarif :

Sur devis

#### Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

#### Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.

Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

#### Moyens et méthodes pédagogiques :

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.

Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

Justifié par

- Sécurité : article L4141-4 du code du travail
- Incendie : article R4227-28 du code du travail
- Ordonnance préfectorale du 10 février 1970
- Arrêté du 19 mars 1993

#### Moyens techniques mis à disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.

## FORMATION

### SENSIBILISATION DES RISQUES LIES AUX POINTS CHAUD - PERMIS FEU



#### Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : [formation@sas-cpfi.fr](mailto:formation@sas-cpfi.fr)

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

#### Programme du stage :

##### ***Théorie :***

- Le permis de feu : pourquoi établir ce document, obligations réglementaires et contractuelles, responsabilités, durée de validité
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation de la chaleur
- Procédure opérationnelle avant, pendant, après travaux
- Dangers de l'hydrogène et de l'oxygène
- Rappel sur les moyens d'extinction portatifs : choix de l'équipement selon le risque
- Démarche pour travailler en toute sécurité

##### ***Pratique :***

- Mise en œuvre d'un scénario : travail par point chaud sur différents outils de la prévention et de la protection
- À l'issue de la formation, une attestation de stage est remise aux participants